

Ouverture générale : dimanche 8 septembre 2024**PETIT GIBIER**

- ✓ **Lièvres :** La chasse aux lièvres ouvrira le 13 Octobre 2024. Les jours de chasse sont uniquement le dimanche 13 Octobre, le dimanche 20 Octobre, le dimanche 27 Octobre, le dimanche 3 Novembre.

Sur l'ACCA de Saint-Secondin, 25 prélèvements de lièvres sont autorisés pour la saison 2024-2025. Les bracelets individuels seront impérativement retournés au président MESRINE Pierre Benoit, le soir de la réalisation du prélèvement avec la patte avant droite (voir feuille jointe).

Dès l'atteinte de 25 prélèvements, la chasse du lièvre sera fermée.

Les bracelets de lièvres non utilisés sont à restituer dans la boîte aux lettres du président.

- ✓ **Perdrix :** Le lâcher en cours de saison aura lieu le 12 Octobre 2024.
La chasse à la perdrix fermera le 24 Novembre 2024.
- ✓ **Faisans :** Les lâchers en cours de saison auront lieu le 12 Octobre et le 30 Novembre 2024.
La chasse aux faisans fermera le 26 Janvier 2024.

**SEULS LES FAISANS OBSCURS SONT AUTORISES
FAISANS COMMUNS INTERDITS**

- ✓ **Lapins :** La chasse au lapin sera autorisée jusqu'au 28 Février 2024.
Le déterrage est interdit.

Chaque chasseur sera limité à 2 faisans obscurs et 4 perdrix par jour de chasse.

Jours et horaires de chasse autorisés sur l'ACCA :

La chasse ouvrira à 8 heures toute l'année. Nous chasserons le dimanche et les jours fériés.

- ✓ Petit gibier sédentaire : dimanche et jours fériés ainsi que jeudis à partir du 17 Octobre 2024.
- ✓ Petit gibier migrateur (pigeons, canards, bécasses) : Tous les jours à partir du 3 Novembre 2024, sans chiens, excepté les jours ouvrables.

La chasse sera interdite entre 12h30 et 14h00 sauf pour le pigeon à partir du 3 Novembre 2024 ou la chasse reste autorisée entre 12h30 et 14h00.

Il est interdit de changer de parking pendant la matinée ainsi que l'après-midi. Il est toujours interdit de rentrer dans les cultures et il faut respecter les clôtures.

Chasse avec invité(s) :

La chasse avec invité(s) débutera le 13 Octobre 2024.

Les cartes d'invités seront distribuées le samedi de 17h à 19h chez Pierre Benoit MESRINE (06.12.43.86.85) et MARCHAND Fabrice (06.12.02.00.12).

Parkings de chasse :

Base ULM, la Caborne, chemin de Jappeloup, la vigne pointue, la Girouette chemin des Piniers, carrefour de plan direction Villemblée, cabane à Robert, chemin des Accacias, Grollier, croisement chemin des vignes du pont et chemin de Faule, chemin du moulin de Mousseau, route de Morin, terrain de moto-cross, Vitré, haut de cote petit pont de Grassais, chemin du bois Dumas, chemin des petites brandes de la Bouchardière, route du parc à Morin et à l'étang à Billaud.

GROS GIBIER

Pour toutes les battues, la corne, les piquets fluo et le gilet fluo sont obligatoires.

Le talkie walkie et le fouet sont fortement conseillés.

Les rendez-vous sont à 8h00 au parking de la piscine.

Sangliers : ils seront chassés en battues tous les jours de la semaine. Pour les sociétaires participant aux battues, possibilité d'avoir 1 invité par chasseur.

Chevreaux : les battues commenceront en septembre 2024 sur décision du président.

Cervidés : les battues commenceront avec Brion sur décision du président jusqu'à réalisation du plan de chasse.

Chasse aux renards :

Les battues aux renards auront lieu sur décision du bureau.
Plus de chèque de caution.

Les battues aux sangliers, cervidés et nuisibles se feront tous les jours si nécessaire sur décision du président ou de son délégué.

Bois à battues :

Sur les parcelles boisées, des battues aux nuisibles pourront être organisées sous la responsabilité du président de l'ACCA.

Le bois du Parc, le bois de la Grosse Motte, la Croix Pichette et le bois Dumas seront fermés jusqu'à réalisation du plan de chasse cervidés.

REGLEMENT INTERIEUR CONSULTABLE EN MAIRIE.

Bonne saisons de chasse à tous

Pierre Benoit MESRINE